

## Éloge/blâme et disposition de l'auditeur dans la *Rhétorique* d'Aristote: un autre point de vue sur le genre épideictique

**Camille Rambourg**

École normale supérieure, Paris

e-mail: camille.rambourg@ens.fr

**Abstract:** The use of eulogy and blame in order to arouse the audience's goodwill and defiance towards the speaker and his opponent is a well-known phenomenon in classical Greek oratory, both judiciary and deliberative. Still, whereas the author of the *Rhetoric to Alexander* discusses and theorizes it, Aristotle, in his *Rhetoric*, is reluctant to take over the tradition. He banishes it from the field of legitimate rhetoric, elaborates an independent theory of goodwill as part of the *ethos* of the speaker, and confines eulogy and blame to a third genre, the epideictic, named after the specific practice of discourse as 'spectacle' (*epideixis*). This article analyzes eulogy and blame with regard to their emotional effects, and proposes to understand the Aristotelian conception as a response to the threat posed by them to the rationality and legitimacy of rhetoric as a *techne*

**Keywords:** epideictic genre; eulogy; blame; *ethos*; *pathos*; goodwill; amplification.

### 0. Introduction

Contrairement à l'éloge, le blâme ne se rencontre pas dans la pratique oratoire des V<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> siècles en tant qu'espèce de discours autonome<sup>1</sup>. En revanche, tant le domaine de l'éloquence d'assemblée que, plus encore, celui de la rhétorique judiciaire<sup>2</sup> abondent en épisodes de blâme plus ou moins développés, qui peuvent certes intervenir tout au long du discours, mais dont le lieu le plus fréquent est sans doute l'épilogue. Le long épilogue du discours d'Isée *Sur la succession de Dikaiogénès* (ca 389) consiste ainsi en un blâme continu (§35-47) dont la visée est affirmée d'emblée: empêcher les juges de prendre en pitié (ἐλεεῖν) l'adversaire ou de lui vouloir du bien (εὖ ποιεῖν, §35). Nous ne sommes plus alors dans le cadre de l'affaire proprement

---

<sup>1</sup> Cf. Rountree (2001: 300-303) qui ne propose comme cas de blâme 'pur' que le témoignage de Plutarque sur Callisthène (*Vie d'Alexandre*, c. 53 : Alexandre aurait demandé à ce dernier de prononcer un éloge des Macédoniens puis, irrité de son succès, un blâme). Le blâme est en revanche abondamment représenté dans la poésie (par ex. chez Archiloque, v. *Rhét.* III 17, 1418b28) et dans le théâtre, en particulier la comédie. Sur les premiers éloges 'purs' en prose, cf. Pernot (1993: 19-24).

<sup>2</sup> De façon révélatrice, le développement que la deuxième grande partie de la *Rhétorique à Alexandre* consacre au blâme évoque l'«adversaire» (ἐναντίος, 1441b24) – et non l'objet du discours –, à qui il est en outre question de «nuire» (λυπεῖν, 1441b18); v. encore en 1441b14 l'association au blâme du terme κατηγορία, «accusation». Ce développement, comme la fin de la topique de l'amplification (1426a35-b7) dans la première partie du traité, s'inspire sans doute d'une source technique judiciaire.

dite: l'accusation cherche à jeter une prévention défavorable sur l'adversaire, en montrant qu'il est à la fois un homme riche – l'auditoire est constitué d'Athéniens peu fortunés – et un parfait scélérat (πλούσιον καὶ πονηρότατον, §35), au moyen d'un passage en revue de sa conduite à l'égard de la cité comme à l'égard de ses amis et de sa famille. Le blâme s'achève efficacement sur le refus d'un élément traditionnel de la topique de l'éloge, la généalogie – l'accusé ne peut en appeler à ses ancêtres, car il a démérité en tout. De cet emploi en épilogue du blâme de l'adversaire, qui ne contribue pas directement à l'argumentation<sup>3</sup> mais joue sur la disposition de l'auditeur, il existe dans l'exorde un double symétrique: l'éloge de l'orateur par lui-même et l'éloge de l'auditeur, conçus tous deux comme des moyens de susciter la bienveillance. Ces effets de l'éloge et du blâme sur la disposition du public semblent être bien connus à l'époque – l'éloge de soi-même est une composante du discours d'exhortation de Nestor au premier chant de l'*Iliade*, et les textes de l'époque classique livrent plusieurs remarques en ce sens<sup>4</sup>.

Or par comparaison tant avec la pratique oratoire qu'avec ce que l'on peut entre voir de la tradition technique, les conceptions de l'éloge et du blâme d'une part, de la disposition de l'auditeur d'autre part, que développe Aristote dans la *Rhétorique* semblent témoigner d'une originalité certaine. Éloge et blâme, tout d'abord, deviennent au sein de la première classification en forme des genres de discours<sup>5</sup> les deux espèces d'un genre désigné par le terme *épidictique*, qui convoque l'idée d'«exhibition», de «démonstration gratuite»<sup>6</sup>. Une telle conception a provoqué la perplexité de générations de commentateurs<sup>7</sup>: elle condamne le blâme, qui n'existe pas de façon autonome, à n'être qu'une espèce vide; par ailleurs, la catégorie d'*epideixis* est dans la pratique beaucoup plus riche que ces deux espèces – pour ne prendre qu'un exemple, la *Défense de Palamède* de Gorgias est une *epideixis* et un discours *judiciaire*, non un éloge. La catégorie de genre épideictique apparaît ainsi

<sup>3</sup> Contrairement à des emplois plus directement *argumentatifs* du blâme, dont des exemples très clairs sont fournis par les discours d'Eschine *C. Timarque* (les §94-116 visent à *disqualifier* l'adversaire en tant qu'orateur) et surtout *C. Ctésiphon* (les §169-176 tentent d'établir que Démosthène est *indigne* de la récompense proposée); on peut lire un exemple d'emploi symétrique de l'éloge au §129 du discours *Sur la Couronne* de Démosthène (l'orateur est *digne* d'être récompensé). Sur cette fonction, voir Pernot (1993: 687). – Les orateurs ont bien sûr intérêt à brouiller les frontières, ainsi dans le genre judiciaire, lorsque le blâme, qui porte sur le caractère de l'adversaire, est présenté comme le fondement d'une conjecture vraisemblable (εἰκόως); cp. les épilogues de Lysias, *C. Simon* §44-46; Isée, *Ciron* §40; etc.

<sup>4</sup> *Iliade* I, 259-273. – Pour des exemples aux v<sup>e</sup>-iv<sup>e</sup> siècles, *infra*, n. 23, 37 et 39-40.

<sup>5</sup> L'éloquence judiciaire et l'éloquence délibérative semblent avoir été déjà distinguées sur le critère de leur fin (par ex. Thucydide, *Histoire de la Guerre du Péloponnèse* III xlvii, §4-5) ou de leur contexte (tribunaux et assemblées; par ex. Platon, *Sophiste* 222c; *Phèdre* 261b), qui est pour toutes deux *politique* (*Gorgias* 452d-e, *Sophiste* 222d, par opposition à la persuasion qui a pour cadre une conversation privée); mais l'éloge, qui peut intervenir dans des contextes très différents, avec des fonctions variées, et qui ne relève pas nécessairement du politique, est absent de ces textes. Isocrate, dont l'une des préoccupations est la question des formes ou types de discours (*Busiris* §33; *Éloge d'Hélène* §14-15, où les moyens de l'éloge sont opposés à ceux de la défense; *Sur l'Échange* §45-46; etc.) est sans doute parmi les premiers à avoir réfléchi à la place de l'éloge, et notamment aux rapports de l'éloge et du conseil – voir sur ce point Pernot (2002: 233) –; il ne semble pourtant pas avoir proposé une véritable classification des genres, *contra* Wilcox (1943).

<sup>6</sup> Ou, dans les termes de L. Pernot, «exhibition dépourvue de finalité pratique» (Pernot 1993: 26).

<sup>7</sup> Les critiques concernant cette réduction de l'éloge et du blâme à l'épidictique sont anciennes: Quintilien se fait l'écho d'un tel reproche venant d'auteurs grecs non identifiés ainsi que de Cicéron (*cum apud Graecos quosdam tum apud Ciceronem in libris de Oratore*; cf. *De l'orateur* I §141) auquel il tente de répondre (*Inst. orat.* III iv, §1-8). – Même dans une perspective philosophique, l'argumentation d'Aristote en *Rhét.* I 3 paraît malaisée: en ce sens Brunschwig (1994: 90-91).

pour le moins surprenante au regard de la pratique habituelle du Stagirite, soucieux tant de fonder ses conceptions sur le réel que de les dénommer en respectant, dans la mesure du possible, l'usage de ses contemporains. Quant à la disposition de l'auditeur, d'abord refusée comme extérieure à la méthode – du moins telle qu'elle est conçue par les prédécesseurs d'Aristote (*Rhét.* I 1, 1354a14 *sq.*) –, elle est progressivement repensée sous la forme de deux des trois moyens de persuasion proprement techniques (ἔντεχνοπίστεις) de *Rhét.* I 2 (1356a1 *sq.*), le caractère de l'orateur (ἦθος) et les passions (πάθη)<sup>8</sup>.

Face à ces innovations, la première question qui surgit est double: dans quelle mesure un tel cadre peut-il encore accueillir ces emplois de l'éloge et ces seuls emplois effectifs du blâme qui visent à agir sur la disposition de l'auditeur? À l'inverse, si l'éloge n'est plus associé à la construction de la bienveillance, sur quoi celle-ci repose-t-elle désormais? C'est de fait à un double évitement que semble se livrer la *Rhétorique*: l'introduction du critère de la pertinence du discours permet de refuser ces emplois de l'éloge et du blâme – leur objet (auditeur, orateur, adversaire) est extérieur à la cause –, et la bienveillance est abordée dans une perspective nouvelle, qui contourne la question d'un possible lien entre éloge et disposition émotionnelle de l'auditeur. Mais ces deux innovations parallèles posent aussi la question de leur motivation: ne faut-il pas y voir le refus, de la part d'Aristote, d'un lien constaté, et potentiellement dangereux, entre éloge/blâme et disposition de l'auditeur? Cette dimension de l'éloge et du blâme, qui semble tenir à la fois à leur objet et aux rapports étroits, et nécessaires, qu'ils entretiennent avec l'amplification, pourrait ainsi contribuer à expliquer le confinement de ces deux espèces dans ce genre très particulier qu'est l'épidictique de la *Rhétorique*.

### **1. Un point de repère: la *Rhétorique* à Alexandre**

Pour mesurer l'originalité de la position d'Aristote, on peut partir de la façon dont la *Rhétorique* à Alexandre, traité contemporain de la *Rhétorique* (ca 340) qui témoigne des préoccupations propres à la tradition technique, envisage ces emplois de l'éloge et du blâme qui jouent sur la disposition de l'auditeur.

Quelles que soient les difficultés qui environnent le cadre générique annoncé dans la première phrase du traité, notamment autour de l'existence d'un *genre épidictique* qui rassemblerait comme chez Aristote éloge et blâme<sup>9</sup>, la souplesse de ce cadre est indubitable: au-delà de la question des genres, chacune des sept espèces (accusation, défense, exhortation, dissuasion, éloge, blâme, examen) peut se voir, ou plus précisément voir la méthode qui lui est associée, employée en combinaison avec la méthode associée à une autre espèce<sup>10</sup>, de sorte que le rhéteur peut envisager une

---

<sup>8</sup> La *Rhétorique* n'a pas été composée à un moment de la carrière d'Aristote, mais retravaillée depuis les années 360 jusque – au moins – en 336 (cf. l'allusion à la «paix commune» en II 23, 1399b12); sur cette question, v. la synthèse de G. Kennedy (1991: 301*sq.*). Même si la perspective de la présente contribution n'est pas génétique, c'est une dimension dont il faut tenir compte.

<sup>9</sup> La classification à trois genres et sept espèces de *Rhét. Alex.* 1, 1421b7 a été fortement soupçonnée d'être le résultat d'une tentative d'harmonisation avec le texte d'Aristote (le traité a été transmis parmi les œuvres du Stagirite). Lorsque Quintilien (*Inst. orat.* III iv, §9), en particulier, évoque la distinction à ses yeux tout à fait originale d'Anaximène de Lampsaque (auteur admis d'une version antérieure du traité), il rapporte que celle-ci comprenait sept espèces (les mêmes que dans le texte que nous lisons) mais seulement deux genres: le démagorique (discours d'assemblée) et le judiciaire; v. le bilan de la question que dresse P. Chiron (2002: LXXVI-LXXIX et LXXXIX-XCIV).

<sup>10</sup> *Rhét. Alex.* 5, 1427b30-32: «Toutes les espèces étant désormais distinguées, il faut les employer ou bien chacune séparément, quand il convient, ou bien conjointement, en combinant leurs fonctions

intervention des moyens de l'éloge et du blâme en combinaison avec ceux d'une accusation ou d'une exhortation, comme le concevait peut-être déjà Isocrate<sup>11</sup>. L'examen de l'éloge de l'orateur et de l'auditeur ainsi que du blâme de l'adversaire, conseillés en exorde et en épilogue, trouve naturellement sa place dans la deuxième grande partie du traité, qui procède selon les parties du discours; il est à compléter par le bref développement consacré à l'espèce du blâme au sein de la même partie, dont la perspective est manifestement judiciaire<sup>12</sup>. Le rhéteur les y présente explicitement comme des *éloges* et des *blâmes*<sup>13</sup>, et les y envisage clairement comme des moyens de susciter prévention défavorable (διαβολή) et bienveillance (εὐνοια, εὐμένεια).

## 2. Le cadre générique de *Rhét. I 3* (1358b20-1359a26)

La situation est très différente chez Aristote. Avant tout, l'existence d'un genre épideictique aux côtés des genres délibératif et judiciaire, même si elle n'est pas sans poser des difficultés certaines<sup>14</sup>, ne saurait être mise en doute: la classification des genres de discours est justifiée par les trois types d'*auditeurs* (1358a36 *sq.*) – la rhétorique examine en effet ce qui est persuasif *pour quelqu'un* (τὸπιθανὸντινίπιθανόνέστι, 1356b26-27). Mais surtout, le critère de l'auditeur introduit des frontières étanches entre les genres; et même si la suite du développement envisage la possibilité d'échanges entre genres ou espèces, ceux-ci se situent sur un plan différent.

Comme l'a annoncé Aristote à la fin du chapitre précédent<sup>15</sup>, la distinction générique est un moyen *d'isoler et de classer* les différents domaines (relevant tous du

---

(καίχωριςτούτωνἐκάστω, ὅταν ἀρμόττη, χρῆσθαι καίκοινῃ, συμμιγνύντα τὰςδυνάμεις αὐτῶν)» (éd. et trad. P. Chiron). Le pluriel δυνάμεις, «fonctions», «capacités», «moyens», semble ici renvoyer à la méthode associée à chacune des sept espèces (méthode des prédicats pour l'exhortation et la dissuasion, de l'amplification et du rabaissement pour l'éloge et le blâme, etc.).

<sup>11</sup> v. Par ex. Le témoignage de Quintilien, *Institution oratoire* III iv, §11: «Isocrate a considéré qu'il y avait dans chaque genre (*in omni genere*) de l'éloge et du blâme (*laudemacuituperationem*)».

<sup>12</sup> *Supra*, n. 2. – Même si la plus grande prudence est de mise pour tout rapprochement entre les deux grandes parties du traité [sur cette question Chiron (2002: CVII n. 246)], la seconde grande partie semble être en accord sur ce point avec la première.

<sup>13</sup> Cf. le développement sur l'exorde de l'espèce d'exhortation en *Rhét. Alex.* 29, 1436a37: si l'auditoire est déjà bien disposé, l'orateur peut rappeler sa propre bienveillance, le profit retiré de ses conseils par le passé, son honnêteté, le sacrifice qu'il a fait de ses biens personnels dans l'intérêt de la cité (ces thèmes sont ceux de l'éloge, même si le terme est absent); si l'auditeur est neutre, il faut recourir à une formule générale, puis à un *éloge* de l'auditeur (ἐπαίνω); si l'auditeur est mal disposé, les stratégies à employer relèvent de la *défense* (comme la plupart des stratégies de *Rhét.* III 15). – Concernant l'exorde de l'accusation (c. 35): si l'auditeur est bien disposé, même procédure que précédemment; si l'auditeur est neutre, quatre moyens de susciter la bienveillance (εὐμένεια), dont les deux premiers font usage de l'éloge et du blâme: (1) *éloge* de soi-même et *blâme* de l'adversaire (αὐτοῦςμὲνσυντόμωζέπαινετέον καίτοῦςἐναντίουζ κακολογητέον); (2) *éloge* de l'auditoire (τοῦςδικαστὰςἐπαίνωθεραπεῦσαι).

<sup>14</sup> Citons notamment le statut de l'auditeur épideictique (spectateur *et* juge – mais juge de la δύναμις, un terme d'interprétation difficile; *infra*, n. 42) et la question de la temporalité (l'épideictique participe non seulement du présent, mais aussi du passé et de l'avenir). Au livre III (12, 1413b3 *sq.*), le style rapproche encore les genres judiciaire et délibératif (style agonistique, λέξιςἀγωνιστική) en les opposant à l'épideictique (style écrit, λέξιςγραφική).

<sup>15</sup> *Rhét.* I 2, 1358a32-35: «Parlons d'abord des espèces et prenons, pour commencer, les genres de la rhétorique afin que, après les avoir divisés et dénombrés, nous puissions traiter séparément de leurs éléments et de leurs prémisses» (trad. P. Chiron; nos italiques). Aristote revient à ce programme à la fin de *Rhét.* I 3, en 1359a26-29.

politique) sur lesquels porte *de facto* la rhétorique, c'est-à-dire les sujets sur lesquels l'orateur doit posséder des prémisses qui lui permettront de construire un enthymème. C'est dans cette perspective que chacun des trois genres se voit assigner une fin (τέλος, 1358b20) déterminant des topiques spécifiques qui seront développées dans les chapitres suivants (*Rhét.* I 4-14): pour le délibératif, l'utile et le nuisible; pour le judiciaire, le juste et l'injuste; pour l'épidictique, le beau et le laid. Sur ce plan, qui n'est plus celui des *genres* mais celui des *domaines* exploités par les genres, est envisagée une certaine perméabilité: on peut rencontrer, dit Aristote, des éléments de topiques propres à un genre à l'intérieur d'un autre genre – par exemple, l'orateur qui exhorte peut recourir occasionnellement à la topique du beau ou du juste sans faire pour autant de son discours un éloge ou un plaidoyer, car de telles considérations se trouvent subsumées (συμπαλαμβάνουσι, ἐπαναφέρουσιν) sous la fin de l'exhortation, le bien ou l'utile<sup>16</sup>. Est-ce à dire pour autant que les emplois de l'éloge et du blâme qui nous occupent soient concernés par cette précision?

Il ne semble pas: dans les genres délibératif et judiciaire, blâmer l'adversaire, faire l'éloge de soi-même ou de l'auditeur n'est pas qualifier *le fait en question*, c'est-à-dire celui qui sera *in fine* démontré utile ou nuisible dans le genre délibératif, juste ou injuste dans le genre judiciaire; par leur *objet* – orateur, auditeur, adversaire –, ces emplois de l'éloge et du blâme apparaissent déjà extérieurs au cadre défini par la classification générique<sup>17</sup>.

### 3. Le point de vue de *Rhét.* III (14, 15 et 19)

Sur ce point, les développements symétriques de ceux de la *Rhétorique à Alexandre* sur l'exorde et l'épilogue sont un peu plus explicites, même si l'introduction de l'éloge et du blâme en *Rhét.* III 14 demeure assez surprenante.

Après avoir polémiquement restreint la fonction de l'exorde à *la seule présentation de l'affaire dans les cas où cela est nécessaire*, Aristote annonce une classification des autres procédés (εἴδη) constitutifs de l'exorde judiciaire, qui sont présentés comme des «remèdes communs à tous les genres (ιατρεύματα κοινά)»<sup>18</sup>: on les tire de l'orateur, de l'auditeur, de l'affaire et de l'adversaire. Dans la suite du développement, toutefois, la classification n'est pas respectée: l'orateur et l'adversaire sont abordés ensemble sous le thème commun de la prévention défavorable; l'auditeur vient ensuite, mais il n'est alors plus la *source* (έκ), il est la *cible* (πρός); par ailleurs, il se trouve *via* la question de l'attention de l'auditeur plus ou moins associé à l'affaire, même si le mot (πρᾶγμα) ne reparait pas, à la différence

<sup>16</sup> *Rhét.* I 3, 1358b20-29: «La fin visée (τέλος) par chacun de ces genres est différente, et comme ils sont trois, il y a aussi trois fins: pour une délibération, c'est l'utile ou le nuisible (car lorsqu'on délibère, on donne ce à quoi l'on exhorte comme meilleur et ce dont on dissuade comme pire), et les autres considérations que l'on invoque – le juste et l'injuste, le bien et le mal – sont rapportées à cette fin (τὰ δ' ἄλλα πρὸς τοῦτο συμπαλαμβάνει); quant aux procès, ils ont comme fin le juste ou l'injuste, et les autres considérations que l'on invoque sont là encore rapportées à ces fins; la louange et le blâme ont pour fin le beau ou le laid (τὸ καλὸν καὶ τὸ αἰσχρὸν) et les autres considérations, là encore, y sont ramenées» (trad. P. Chiron; le texte grec est cité dans l'édition de R. Kassel).

<sup>17</sup> À une exception près – une stratégie de dénigrement/blâme légitime car en rapport avec la cause, citée *infra*, n. 29.

<sup>18</sup> Aristote les dit communs à tous les genres (κοινά, 1415a25), mais ils sont ancrés dans le judiciaire: v. leur mention plus haut à propos de l'exorde épidictique (1415a1-4): «On peut aussi s'inspirer des exordes judiciaires, c'est-à-dire des procédés qui visent l'auditeur (ἔτι δ' ἔκ τῶν δικανικῶν προουμιῶν τοῦτο δ' ἔστι τινέκτων πρὸς τὸν ἀκροατήν)» (trad. P. Chiron modifiée), et plus bas à propos de l'exorde délibératif (1415b32-33).

de l'orateur qui intervient de nouveau<sup>19</sup>. Aristote réemploie ici manifestement des catégories qui ne lui sont pas propres, ce qui est déjà visible dans le fait qu'elles désignent la *matière* ou le *sujet* du procédé, non une *forme*<sup>20</sup>; on peut soupçonner derrière ce texte une source technique, peut-être comme en *Rhét.* III 13 l'«école» de Théodore de Byzance (1414b13). Ces catégories sont d'ailleurs vite abandonnées au profit d'une autre conception, proprement aristotélicienne quant à elle, qui fait écho au premier chapitre du traité. Quelques lignes plus bas (1415b17), *l'ensemble* de ces procédés se trouvent rassemblés sous l'étiquette générale de «procédés *visant l'auditeur*»<sup>21</sup>, une reformulation qui développe l'idée de «remèdes» introduite plus haut: les procédés de ce genre, dit Aristote, «sont extérieurs au discours (ἔξωτοῦ λόγου), car ils visent l'auditeur médiocre et attentif à ce qui est hors sujet (πρὸς φαῦλον γὰρ ἀκροατὴν καὶ τὰ ἔξω τοῦ πράγματος ἀκούονται)» (1415b4-6); qu'ils ne visent pas «l'auditeur *en tant qu'auditeur* (πρὸς τὸν ἀκροατὴν οὐ χηῖ περ [ὁ] ἀκροατῆς), c'est clair, car tous les orateurs passent leur temps dans les exordes à dénigrer l'adversaire ou à réfuter le dénigrement dont ils sont victimes» (b17-18), c'est-à-dire: à parler *en dehors de la cause*. Ce sont là les termes de la polémique de *Rhét.* I 1: dans les deux textes, il s'agit de se démarquer d'une tradition technique judiciaire sur le critère de la pertinence du discours, qui vise à exclure toute manipulation de l'auditeur. Seul le discours qui porte sur les faits en débat relève proprement de la technique et s'adresse à l'auditeur «en tant qu'auditeur»; tout autre discours est rejeté en dehors du domaine *légitime* de la rhétorique – il n'a de succès qu'auprès de l'auditeur limité, sensible aux à-côtés de la cause (ἔξω τοῦ πράγματος) comme le dénigrement (διαβολή), la colère, la pitié, etc., qui influencent son jugement<sup>22</sup>.

À travers l'idée de «procédés s'adressant à l'auditeur», Aristote semble viser une série de mécanismes émotionnels. Le cas de l'éloge de l'auditeur est le plus clair: comme le précise, dans un contexte différent, un passage du développement sur les passions, nous aimons «ceux qui *louent* (τοὺς ἐπαινοῦντας) les qualités qui nous appartiennent et, parmi elles, surtout celles que nous craignons de ne pas avoir»<sup>23</sup>.

<sup>19</sup> *Rhét.* III 14, 1415a25-b1: «Les sources dont on les tire sont (1) *l'orateur*, (2) *l'auditeur*, (3) *l'affaire* et (4) *l'adversaire*. En ce qui concerne (1) *l'orateur lui-même* et (4) *la partie adverse*, il s'agit de tous les procédés de dénigrement et de réfutation du dénigrement (ὅσα περιδιαβολὴν λῦσαι καὶ ποιῆσαι). [...] (4+1+3?) Les procédés *visant l'auditeur* (τὰ δὲ πρὸς τὸν ἀκροατὴν) font appel à divers ressorts: le rendre bienveillant (ἐκτετοῦθεῖνον ποιῆσαι) ou le mettre en colère et – quelquefois – le rendre attentif ou l'inverse [...]. Quant à le disposer à comprendre, entre tous les moyens qui y amèneront, si on le veut, il y a celui de *donner de soi* une bonne image (καὶ τὸ ἐπιεικῆ φαίνεσθαι). Le public prête volontiers attention à ce genre d'orateur. Ce qui rend les auditeurs attentifs, ce sont *les affaires d'importance* (τοῖς μεγάλαις) [...] » (trad. P. Chiron).

<sup>20</sup> Ce ne sont pas là les catégories de la *Rhét. Alex.*, mais un classement de ce type se rencontre en *Rhét.* II 23 (1400a15-22), au sein d'une série de lieux qui paraissent avoir la même source technique que la première série de *πίστεις* de la *Rhét. Alex.*; sur ce point Rambourg (2014: 139 sq.).

<sup>21</sup> Le développement consacré à l'épilogue ne reprend d'ailleurs pas ces catégories, envisageant la prévention défavorable à l'égard de l'adversaire et la bienveillance vis-à-vis de l'orateur dans la perspective de la *disposition de l'auditeur* (*Rhét.* III 19, 1419b10-12) – de la même façon que le dénigrement (διαβολή) était classé en *Rhét.* I 1 parmi les procédés *visant l'auditeur* (πρὸς τὸν ἀκροατὴν, 1354a18).

<sup>22</sup> *Rhét.* I 1, 1354a14-18. – Ce chapitre appartient certes à la strate la plus ancienne de la *Rhétorique* – voir la synthèse de Kennedy (1991: 301 et 304) – et sa perspective est plus restrictive que le reste du traité; mais sur le point qui nous intéresse – un discours *technique* porte *exclusivement sur les faits en débat* –, le Stagirite ne semble jamais être revenu.

<sup>23</sup> *Rhét.* II 4, 1381a36-b1 (aussi *infra*, n. 38). Il s'agit certes de qualités *réelles* – ce qui fait toute la différence –, mais la remarque n'est pas sans évoquer la définition plus générale de la rhétorique dans le *Gorgias* comme subdivision de la flatterie (κολακεία, 463b) ou encore *Gorgias* 502e-503a. Le

Dans l'éloge de l'orateur et le blâme de l'adversaire, c'est un mécanisme semblable qui est visé: la *Rhétorique à Alexandre* recommande les thèmes les plus proches de l'auditeur<sup>24</sup>, comme l'amour de la cité dans l'éloge de soi-même, la haine de la cité dans le blâme de l'adversaire. Même le thème des ancêtres, commun à ces emplois de l'éloge et aux éloges autonomes<sup>25</sup>, est à lire en ce sens: il s'agit de montrer que les ancêtres ont rendu service à la cité. Ces procédés visant l'auditeur ne sont pas considérés seulement par Aristote comme étant hors sujet: dans la pratique oratoire délibérative et surtout judiciaire (où joue également, dans une certaine mesure, une contrainte d'ordre légal<sup>26</sup>) comme dans les préceptes techniques, ils se caractérisent par une série de précautions et de stratégies indirectes<sup>27</sup>.

Ces procédés empruntés à la tradition technique, dont le thème, hors sujet, est choisi pour susciter une émotion particulière, sont donc tout juste tolérés en *Rhét.* III 14, en tant que solutions pratiques à la faiblesse d'esprit de l'auditeur; ce qui suffit à expliquer qu'Aristote ne s'y attarde pas. Le développement qui suit est certes

---

Socrate de l'*Apologie* (35b-c), qui refuse ostensiblement de solliciter la *faveur* des jurés (καταχαρίζεσθαι), s'abstient de tout éloge de l'auditoire (comme de tout éloge de lui-même et de tout blâme de l'adversaire).

<sup>24</sup> *Rhét. Alex.* 36, 1442a9-14 (exorde du discours d'accusation): «Ils doivent faire leur propre éloge à partir des qualités qui touchent le plus les auditeurs (ὄνμάλιστα μέτεστι τοῖς ἀκούουσι), je veux parler de l'amour de la cité, l'esprit de camaraderie, la gratitude, la compassion, etc. et dénigrer les adversaires en invoquant des défauts qui irriteront les auditeurs: haine de la cité, haine des amis, ingratitude, insensibilité au malheur d'autrui, etc.» (éd. et trad. P. Chiron). – Cp. le conseil d'adaptation à l'auditoire de *Rhét.* I 9, 1367b8 sq.

<sup>25</sup> Andocide, *Sur les Mystères* §146-148; Lysias, *C. Evandros* §21-22; *Rhét. Alex.* 35, 1440b23 sq.; *Rhét.* I 9, 1367b29; Gorgias, *Éloge d'Hélène* §3-4; Isocrate, *Éloge d'Hélène* §16-17; etc.

<sup>26</sup> Il était défendu de parler en dehors de l'affaire devant le tribunal de l'Aréopage, en charge des affaires d'homicide (cf. *Rhét.* I 1, 1354a22-24; v. toutefois le peu de cas que fait Lysias de cette interdiction dans l'épilogue du *C. Simon* §44-46). Par ailleurs, la *Constitution d'Athènes* (LXVII §1) évoque, devant les tribunaux populaires, un serment prêté par les deux parties, qui se seraient engagées à parler uniquement sur l'affaire (εἰς αὐτὸ τὸ πρᾶγμα ἐρεῖν); les discours conservés, cependant, sont loin de refléter le respect d'un tel serment.

<sup>27</sup> *Blâme de l'adversaire.* Dans son développement sur le blâme (*Rhét. Alex.* 35, 1441b13-29, sans doute d'origine judiciaire: *supra*, n. 2), le rhéteur conseille de recourir à l'*ironie* (εἰρωνεύεσθαι), c'est-à-dire à la prétériton (cf. 21, 1434a17: l'exemple consiste justement en un blâme de l'adversaire en contexte judiciaire), à l'*énigme* (αἰνιγματοδῶς ἐρμηνεύειν) ou à l'*euphémisme* (cp. Isée, *Dikaiogénès* §39); le *récit* (διεξιέναι τὸν βίον), ajoute-t-il, est plus conseillé que les railleries (τὰ σκόμματα; cp. Lysias, *C. Simon* §44-46), et il faut blâmer en public en mettant en avant des *accusations communément utilisées* (κοινὰς κατηγορίας λοιδορεῖν; cp. Lysias, *C. Andocide* §46-49). Les mêmes précautions s'appliquent aux *procédés d'amplification* (le rhéteur renvoie à la topique exposée au c. 3): on pense au lieu de la topique de *Rhét.* III 15 qui joue sur un effet de perspective (*infra*, n. 29). – *Éloge de soi-même.* On peut se passer de l'éloge de soi-même dans l'exorde de l'exhortation, dit le rhéteur, si l'auditeur est déjà bienveillant; la *brièveté* et la *prétériton* sont en tout cas recommandées (29, 1436b20-21: συντόμως μὲτ' εἰρωνείας), et de nouveau la *brièveté* dans l'exorde de l'accusation (1442a8) et l'épilogue de la défense (1444b37), ce qui évoque la remarque d'Aristote, dans un autre contexte (*Rhét.* III 17, 1418a23), selon laquelle parler de soi-même indispose généralement l'auditeur (cp. aussi *Rhét.* II 6, 1384a5-7) – il est donc conseillé de *faire parler quelqu'un d'autre*. – *Éloge de l'auditeur.* Il ne doit pas être trop appuyé, dit le rhéteur (cp. *Rhét.* II 6, 1383b32-35); l'exemple qu'il en donne à propos de l'exorde du discours d'exhortation consiste en une brève notation au détour d'une phrase (29, 1436b32-34; même conseil, moins développé, à propos de l'exorde d'accusation en 36, 1442a14-15; cp. Lysias, *Accusation contre des co-associés* §1; *C. Simon* §2). En pratique, cet éloge empiète souvent sur l'exhortation: rappeler la justice passée de l'auditoire constitue une exhortation à ne pas démériter (par exemple Andocide, *Sur les Mystères* §140); le rhéteur n'envisage pas ce cas, mais une telle exhortation peut aller jusqu'à se présenter comme un blâme de l'auditeur, comme souvent chez Démosthène, *Prologues* XXIV §1-2, XXIII §206; v. aussi Andocide, *Sur la Paix* §35, et déjà Thucydide, *Hist.* II lx.

introduit comme traitant de la prévention défavorable, ou dénigrement (περὶ δὲ διαβολῆς, 1416a4), mais il se concentre en réalité sur la question de sa *réfutation*. La topique y expose avant tout des procédés de *défense* qui ne relèvent pas de l'éloge ni du blâme (1416a4-36) ; sur les trois derniers, les seuls à être utilisables en attaque, le premier et surtout le troisième, qui recoupe un lieu de la topique générale de l'enthymème de *Rhét.* II 23 (mettre au jour d'autres motivations vraisemblables sous les motivations avancées)<sup>28</sup>, sont légitimes, car en rapport avec la cause, mais le deuxième, qui met en jeu *éloge* et *blâme* dans le cadre d'un effet de perspective, est refusé comme étant propre aux orateurs les plus versés dans l'art et les moins honnêtes (οἰ τεχνικώτατοι καὶ ἀδίκώτατοι)<sup>29</sup>.

En dehors du procédé qui vient d'être mentionné, le possible lien de ces « remèdes » avec l'éloge et le blâme est très largement passé sous silence dans le développement sur l'exorde, où ils sont exposés le plus en détail<sup>30</sup> – seul le développement sur l'épilogue les caractérise en passant comme des *éloges* de l'orateur et des *blâmes* de l'adversaire<sup>31</sup>. Aristote semble donc prendre soin d'effacer leur appartenance générique (pourtant présente dans la *Rhétorique à Alexandre*, et sans doute dans la source technique dont s'inspire le Stagirite); ils sont envisagés avant tout en lien avec une disposition de l'auditeur provoquée par des éléments extérieurs à la cause, et de la sorte, en vertu de leur objet, rejetés hors du cadre légitime de la *technē*.

Il demeure pourtant une zone d'ombre: en *Rhét.* III 14, 1415b25, à propos des moyens de susciter la bienveillance, on peut lire un renvoi aux chapitres du deuxième livre sur les passions ; même à considérer ce renvoi comme un ajout visant à harmoniser les deux grandes parties du traité (I-II et III), la bienveillance n'est pas absente des deux premiers livres – elle est même une composante importante d'une autre innovation aristotélicienne, le caractère de l'orateur. Mais a-t-elle pour autant dans ce cadre nouveau, et cette fois légitime, un lien avec l'éloge?

#### 4. Bienveillance de l'auditeur, passions et caractère de l'orateur

Le renvoi de *Rhét.* III 14 envisage la bienveillance de l'auditeur comme une passion (πάθος) à susciter chez l'auditeur, comme c'est le cas dans la tradition technique<sup>32</sup>. Or au sein des deux premiers livres, Aristote innove en concevant la bienveillance non plus au premier chef comme une passion, mais comme une composante du *caractère* (ἦθος) de l'orateur, le premier des trois moyens de persuasion techniques de *Rhét.* I 2. De fait, peut-on proposer, contrairement aux passions qui peuvent être

<sup>28</sup> Cp. *Rhét.* III 15, 1416b8-14 et II 23, 1399b19-30 (la stratégie est décrite en des termes proches; l'un des exemples est commun aux deux passages); pour un exemple en exorde, cf. Isée, *Cléonyme* §2.

<sup>29</sup> *Rhét.* III 15, 1416b4-8: «Un autre lieu, propre à celui qui dénigre, consiste, après avoir loué longuement un acte minime, à blâmer brièvement un acte d'importance(τὸ ἐπαينوῦντα μικρὸν μακρῶς ψέξαι μέγα συντόμως), ou alors, après avoir développé au préalable plusieurs qualités de la partie adverse, à s'en prendre à une seule de ses fautes, mais qui touche à l'affaire. C'est le genre de stratégie qu'utilisent les orateurs les plus experts et les moins scrupuleux: ils s'efforcent de nuire par leurs compliments, en les mêlant au dénigrement» (trad. P. Chiron).

<sup>30</sup> Une autre (brève) notation en ce sens se trouve en *Rhét.* III 14, 1415b28; *infra*, dernière section.

<sup>31</sup> Le développement de *Rhét.* III 19 sur l'épilogue (judiciaire) les envisage dans la double perspective de l'éloge/blâme et de la disposition de l'auditeur: ils sont annoncés en 1419b10-12 comme consistant à «disposer l'auditeur favorablement à son endroit et défavorablement à l'endroit de l'adversaire (πρὸς ἑαυτὸν κατασκευάσαι εὐτὸν ἀκροατὴν καὶ τὸν ἐναντίον φαύλως)», et développés par «louer et blâmer» (τὸ ἐπαινεῖν καὶ ψέγειν, b15) ainsi que par un renvoi à la topique du beau et du laid de *Rhét.* I 9.

<sup>32</sup> C'est ainsi que la conçoit la *Rhét. Alex.*; aussi Isocrate, *Sur l'Échange* §130-136(*infra*, n.37).

suscitées raisonnablement *au sujet de l'affaire* elle-même, et acquérir ainsi droit de cité dans la *Rhétorique*<sup>33</sup>, la bienveillance *en tant que passion* porte irrémédiablement sur un élément extérieur à la cause – la personne de l'orateur. Envisagée en revanche aux côtés des deux vertus qui composent le caractère de l'orateur – prudence (φρόνησις) et excellence (ἀρετή) –, elle peut devenir un élément d'une persuasion *raisonnable*<sup>34</sup>: dans le cas de deux discours également persuasifs, l'auditeur «en tant qu'auditeur» *est fondé* à accorder davantage sa confiance à celui des deux orateurs qui réunit les qualités de prudence (φρόνησις), excellence (ἀρετή), et bienveillance (εὐνοία). On voit *a contrario* pourquoi le symétrique de la bienveillance, la prévention défavorable – provoquée par le blâme –, a disparu au cours de l'élaboration du caractère comme moyen de persuasion technique: n'ayant trait ni à l'affaire ni au caractère de l'orateur, elle ne saurait relever du domaine légitime assigné à la *technē* par le traité<sup>35</sup>. Cette conception nouvelle n'empêche pas Aristote d'envisager à l'occasion le mécanisme dans son ensemble, comme en *Rhét.* II 1 (l'auditeur se montrera disposé d'une certaine manière s'il suppose que l'orateur est disposé de telle manière vis-à-vis de lui, 1377b25-1378a3); mais il n'insiste pas, et pour cause! sur la dimension passionnelle de la bienveillance<sup>36</sup>. Nous ne sommes plus dans le cadre de la bienveillance de *Rhét.* III 14, de la *Rhétorique à Alexandre* ou encore de la bienveillance isocratique<sup>37</sup>, conçues comme un moyen de *manipuler* le jugement de l'auditeur.

Dans ce cadre nouveau, y a-t-il un lien particulier entre preuve éthique et éloge? Posée en ces termes, la question appelle une réponse négative. Il n'en demeure pas moins que, pour les deux derniers éléments de la triade des vertus qui constituent le caractère de l'orateur – l'excellence et la prudence –, Aristote renvoie à la topique du beau et du laid de *Rhét.* I 9<sup>38</sup>: le *matériau* qui est celui de l'éloge (et du blâme) est donc susceptible d'une réutilisation dans la construction du caractère de l'orateur<sup>39</sup>. Au-delà des catégories dans lesquelles elle est envisagée, il est malaisé de se faire une idée précise de la construction de la bienveillance. Cette réorganisation conceptuelle, cependant, paraît significative en elle-même: Aristote a exclu du domaine légitime de la rhétorique, par sa classification des genres de discours et par l'introduction du critère de la pertinence, les interventions de l'éloge et du blâme

<sup>33</sup> V. sur cette question Fortenbaugh (1970: 54 sq.).

<sup>34</sup> F. Woerther (2007: 227) voit justement dans l'ajout de la bienveillance aux deux vertus que sont la prudence et la vertu une influence de la tradition technique.

<sup>35</sup> V. aussi les trois autres raisons qu'en propose W. Fortenbaugh (1992: 230-231).

<sup>36</sup> W. Fortenbaugh (1996: 164) fait l'hypothèse que la bienveillance a été conçue comme une passion faible qui, au contraire de la colère ou de la pitié, n'influence pas le jugement de l'auditeur – une analyse prolongée dans Fortenbaugh (2008:34-35).

<sup>37</sup> *Sur l'Échange* §130-136: la bienveillance est nécessaire même à ceux qui sont honnêtes; ainsi le stratège Timothée, élève d'Isocrate, doit sa condamnation (injuste) certes à l'ignorance des jurés, mais aussi au fait qu'il a négligé les recommandations d'Isocrate.

<sup>38</sup> *Rhét.* II 1, 1378a16-20. – Concernant le premier élément, la bienveillance (ici couplée à l'amitié), Aristote renvoie aux chapitres sur les passions (*Rhét.* II 4-11), dont elle est toutefois absente; la perspective de ces chapitres, par ailleurs, est différente de celle de la preuve éthique; aussi, lorsqu'en *Rhét.* II 4, dans le chapitre sur l'amitié (φιλία), Aristote précise que nous aimons les gens qui nous louent (1381a36-b1), la remarque est-elle d'interprétation difficile (outre le fait que la bienveillance n'est pas l'amitié; en *Éthique à Nicomaque* VIII, 1155b33, le Stagirite en fait un *précurseur* de l'amitié). W. Fortenbaugh (2008: 35) voit dans les chapitres sur les passions un réemploi d'un matériau à l'origine destiné à un autre contexte, ce qui allègerait quelque peu ces difficultés.

<sup>39</sup> Cp. *Rhét.* I 9, 1366a23-28 où ce renvoi est précisé: «ce sont les mêmes éléments qui nous permettent, *sous le rapport de la vertu* (πρὸς ἀρετήν), de rendre dignes de foi (ἀξιόπιστον) tant nous-mêmes qu'autrui» (trad. P. Chiron).

dans les genres délibératif et judiciaire, et dissocié de l'éloge la question de la bienveillance, retravaillée dans le cadre de la preuve éthique – dont la perspective nouvelle permettait dans le même temps d'exclure la prévention défavorable. Or n'y aurait-il pas là un élément susceptible de jeter quelque lumière sur la conception problématique de l'éloge et du blâme comme espèces du genre épideictique ?

### 5. Éloge/blâme et disposition de l'auditeur dans le genre épideictique

En *Rhét.* III 14, Aristote mentionne parmi les «remèdes» que l'on peut employer dans l'exorde épideictique le procédé suivant: il faut faire croire à l'auditeur qu'il *est inclus dans l'éloge* (συνεπαινεῖσθαι, 1415b28-30), et cite à ce propos la remarque de Socrate dans le *Ménexène* (235d) selon laquelle il n'est pas difficile de faire l'éloge d'Athènes devant les Athéniens (1415b30-32). Nous sommes ici, manifestement, face à un cas d'éloge *indirect* de l'auditeur, d'éloge *qui rejait sur l'auditeur*. Mais est-ce là seulement un procédé de l'exorde épideictique? Comme semble l'indiquer la reprise de la même citation du *Ménexène* au sein de la topique de l'éloge de *Rhét.* I 9 pour illustrer cette fois la nécessité d'une adaptation à l'auditoire (1367b7-9), il pourrait s'agir d'une dimension plus essentielle de l'éloge – c'est en tout cas une dimension mise en jeu par le *genre* de l'*epitaphios*: le Socrate du *Ménexène*, qui, en tant qu'Athénien, est impliqué dans l'éloge d'Athènes, se sent grandi et transporté pour plusieurs jours après chaque oraison funèbre (234c-235c); et c'est peut-être en partie pour éviter cet effet que l'oraison funèbre prononcée par Périclès chez Thucydide s'écarte des thèmes traditionnels, se rapprochant par là de l'exhortation<sup>40</sup>. En contexte judiciaire, ou délibératif, cet effet de l'éloge est pour le moins dangereux<sup>41</sup>; dans le genre épideictique, où l'auditeur est spectateur, et juge seulement *en un certain sens*<sup>42</sup>, il est sans conséquence. Le rôle que joue pour l'éloge et le blâme l'adaptation à l'auditoire et, de là, leur lien à la disposition de l'auditeur, pourrait être une première explication au confinement de ces deux espèces dans le genre épideictique.

Ce lien de l'éloge et du blâme à la disposition de l'auditeur ne tient pas seulement, semble-t-il, à leur objet, mais aussi aux procédés que détermine leur traitement des faits. Dans son développement sur l'exorde du discours d'éloge, la *Rhétorique à Alexandre* conseille, pour inviter le public à l'attention, d'annoncer que le sujet du discours est éclatant et que l'on s'apprête à parler de façon tout aussi éclatante, car ces espèces, dit le rhéteur, sont employées la plupart du temps *non en vue d'un débat mais d'une démonstration* (οὐκἀγῶνος, ἀλλ' ἐπιδείξεως ἕνεκα λέγομεν, 1440b12-13). Est ici soulignée, parmi d'autres éléments<sup>43</sup>, une particularité de ces espèces: le sujet du discours d'éloge ou de blâme n'est pas à établir – il n'est pas l'objet d'un *débat*. Une remarque similaire est à lire à la fin de la topique du beau de *Rhét.* I 9<sup>44</sup>: Aristote note que l'éloge envisage des faits sur lesquels tout le monde *s'accorde* (τὰς γὰρ πρᾶξις ὁ μολογουμένας λαμβάνουσιν), de sorte qu'il ne doit pas y en avoir de démonstration – il s'agit seulement de les revêtir de beauté et de grandeur (μέγεθος περιθεῖναι καὶ κάλλος, 1368a27-29). On comprend leur danger en contexte

<sup>40</sup> V. en particulier Thucydide, *Hist.* II xliii et lxvi; sur ce point Pernot (1993: 19).

<sup>41</sup> Aristophane dénonce ainsi la facilité avec laquelle des ambassadeurs qui louent Athènes obtiennent des auditeurs «rustiques» tout ce qu'ils veulent (*Acharniens* 370-374).

<sup>42</sup> Cf. *Rhét.* I 3, 1358b2-6; II 18, 1391b16-20. Sur la question (très) débattue du spectateur épideictique et de l'objet de son jugement, v. la synthèse de J. Pratt (2012).

<sup>43</sup> La remarque est d'une portée très vaste; v. les n.590 et 591 de P. Chiron *ad loc.*

<sup>44</sup> *Rhét.* I 9, 1368a26-33; même idée en I 18, 1392a4; cp. aussi III 17, 1417b30-34.

délibératif et judiciaire : éloge et blâme court-circuitent le *débat* pour introduire des faits sur lesquels s'*accordent* l'orateur et l'auditeur<sup>45</sup>.

Or ce statut particulier des faits dans le discours d'éloge a une conséquence, présente dans les deux traités, qui est d'autant plus remarquable qu'elle entre en tension avec leurs conceptions respectives de l'invention. La première grande partie de la *Rhétorique à Alexandre* est consacrée à l'exposé de trois méthodes d'argumentation qui, malgré leurs affinités avec un genre ou une espèce, sont en théorie utilisables dans tout genre ou espèce<sup>46</sup>; le rhéteur y définit pourtant l'*éloge*, de façon pour le moins troublante, comme *amplification* (αύξησης, ou annexion, συνοικείωσις, de biens s'ils n'existent pas), *assimilant ainsi méthode d'argumentation et espèce*<sup>47</sup>. Aristote précise quant à lui que l'amplification est la topique commune à tous les genres qui est la plus appropriée au genre épideictique, au point d'acquérir une certaine autonomie, *aux côtés de l'enthymème*, moyen le plus approprié au judiciaire, *et de l'exemple*, moyen le plus approprié au délibératif (*Rhét.* I 9, 1368a26 *sq.*); ailleurs dans le traité, l'amplification est pourtant abordée dans le cadre de l'enthymème – elle est un enthymème<sup>48</sup>. En dépit des tensions induites par un tel rapprochement, éloge et blâme se trouvent donc très étroitement associés à l'amplification. Mais sommes-nous pour autant, avec la question de l'amplification, dans le domaine de la disposition de l'auditeur?

Les deux traités retravaillent l'amplification, sans doute à la suite d'Isocrate, dans une perspective technique: la *Rhétorique à Alexandre* envisage l'amplification comme le moyen de *faire apparaître* grand (cp. 1426a27: καλοῦτωμέγαφανεῖται), sans s'intéresser plus avant à son effet sur l'auditeur; et Aristote, dont le point de vue est celui du logicien, comme un enthymème. Dans une tradition plus ancienne, cependant, où la persuasion semble avoir été abordée dans une perspective «psychagogique»<sup>49</sup>, l'amplification a pu être envisagée comme un moyen de

<sup>45</sup> Cette dimension fournit également le lieu d'un paralogisme rhétorique, τὸ δεινῶσει κατασκευάζειν ἢ ἀνασκευάζειν, «confirmer ou infirmer en recourant à l'exagération» (*Rhét.* II 24, 1401b3 *sq.*): en amplifiant un fait sans l'avoir démontré (ὅταν, μὴ δειξας ὅτι ἐποίησεν, αὐξήσητὸ πρᾶγμα), on donne à l'auditeur l'impression que ce fait est (ou non) établi, alors qu'il n'y en a eu aucune démonstration. Le lieu semble justement avoir une origine judiciaire (1401b6-7).

<sup>46</sup> Cf. *Rhét. Alex.* 6, 1427b39-1428a7.

<sup>47</sup> *Rhét. Alex.* 3, 1425b36. – Le rhéteur définit l'éloge par l'amplification, ce qui reviendrait à définir l'exhortation par la méthode des prédicats ou l'accusation par la méthode des πίστεις.

<sup>48</sup> En *Rhét.* I 2, 1356a35-b10, en des termes encore plus explicites qu'en *Topiques* I 12, 105a10 *sq.*, Aristote précise qu'il n'existe que deux formes de raisonnement: la déduction ou syllogisme (l'enthymème) et l'induction (l'exemple). En dehors de la remarque de *Rhét.* I 9, l'amplification est conçue comme un enthymème construit à partir de la topique du *grand* (en théorie, sa place est en *Rhét.* II 19, mais elle a déjà été abordée dans les topiques du premier livre, cf. 1393a9), et le Stagiritte semble insister sur ce statut nouveau de l'amplification dans une remarque de *Rhét.* II 26, 1403a17 – en gardant le texte des manuscrits, cf. CalboliMontefusco (2004: 73-74) –: amplifier est un enthymème (et non un lieu d'enthymème) qui démontre qu'une chose est grande ou belle, comme d'autres enthymèmes démontrent qu'une chose est utile, etc.

<sup>49</sup> Sur cette dimension chez Gorgias, cf. Noël (1989: 147-148); Platon (*Phèdre* 267d) donne les termes magiques dans lesquels il présente les effets de la *technē* de Thrasymaque (ἐπάδωνκηλεῖν) pour une citation du sophiste (ὡς ἔφη). – On peut sans doute lire un écho de cette conception en *Rhét.* III 7, dans le chapitre qui traite de la convenance (τὸ πρέπον) du style. Aristote y insiste sur l'idée de proportion (ἀνάλογον): une expression adéquate contribuera à persuader l'auditeur. Selon ce principe, on pardonnera à l'orateur un style poétique (mots doubles, épithètes, mots étrangers) lorsqu'il est manifestement en proie à une émotion (la poésie est en effet transport, ἔνθεον), «surtout à partir du moment où l'on tient les auditeurs en son pouvoir (καὶ ὅταν ἐχητὸς ἀκροατὰς) et qu'on leur fait perdre tout contrôle à force d'éloges ou de blâmes, de colère ou d'amitié (καὶ ποιήση ἐνθουσιάζειν ἢ ἐπαινῶσις ἢ ψόγοις ἢ ὀργῇ ἢ φιλίᾳ)» (1408b13-15). Faut-il voir dans les quatre derniers termes un

manipuler l'auditoire. Thrasymaque de Chalcédoine, sophiste et rhéteur actif à la fin du v<sup>e</sup> siècle, outre son talent pour provoquer des passions comme la pitié et la colère, excellait selon le *Phèdre* (267d) à susciter la *prévention défavorable* (διαβολή) comme à la détruire ; le même Thrasymaque est connu par ailleurs pour être l'auteur de ce qui était peut-être une première topique de moyens d'amplification (*Hyperballontes*)<sup>50</sup>. Les tensions relevées plus haut chez Aristote comme chez le rhéteur pourraient trouver une explication dans cette tradition plus ancienne établissant un lien entre amplification et disposition de l'auditeur: la stratégie de *dénigrement de l'adversaire* que le premier refuse avec une certaine virulence<sup>51</sup> est très proche du troisième mode de la topique d'*amplification* du second<sup>52</sup>; de même, au sein de l'étrange liste de «moyens d'amplification» (αύξητικά) de *Rhét.* I 9, qui tranchent sur le reste de la topique de l'éloge, Aristote expose avec une réticence visible un procédé associé au domaine judiciaire<sup>53</sup> qui joue tout autant de l'effet de perspective, visant à accentuer le contraste pour *impressionner* davantage. Les indices sont maigres, mais nous sommes bien ici face à des *procédés* d'amplification utilisés dans l'éloge et le blâme – non plus face à un *thème* du blâme – qui ont un effet sur la disposition de l'auditeur. Dans son trajet vers un statut plus technique et des emplois plus larges, peut-on proposer, l'amplification a pu être dissociée de cette dimension; mais les deux traités semblent encore présenter des traces de leur association.

## 6. Conclusion

À l'égard du projet d'une *persuasion raisonnable* qui porte la *Rhétorique*, l'éloge et le blâme pouvaient donc apparaître doublement redoutables par leurs effets: d'une part, sur le plan des thèmes, dans leur dimension d'adaptation à l'auditoire, d'autre part, sur le plan formel, dans leur rapport étroit à l'amplification. À une telle menace, Aristote semble répondre par la classification générique de *Rhét.* I 3. La distinction des genres et espèces, qui a pour but d'isoler les domaines et par là les prémisses propres à chaque genre, permet d'exclure des genres judiciaire et délibératif ces emplois de l'éloge et du blâme qui visent à agir sur la disposition de l'auditeur: par leur objet (auditeur, orateur, adversaire), ils sont extérieurs au débat, et n'auront de succès qu'auprès de l'auditeur limité, sensible aux à-côtés de la cause. Par ailleurs, lorsqu'Aristote retravaille la question de la bienveillance, conçue dans la tradition technique comme une passion résultant de l'éloge, il l'aborde dans la perspective, légitime, du *caractère de l'orateur* – excluant ainsi la *prévention défavorable* vis-à-

---

chiasme qui associerait à chaque moyen (éloge, blâme) son effet (amitié, colère)? Du moins éloge et blâme se trouvent-ils ici étroitement liés à la manipulation de l'auditeur.

<sup>50</sup> Plutarque, *Propos de table* I ii, §3, p. 616D (= Diels-Kranz B 7; Radermacher B IX 8); cf. Plöbst (1911: 16 sq.). – V. Buchheit (1960: 22-23) refuse aux *Hyperballontes* le statut de topique de procédés; il faut noter, toutefois, qu'Aristote situe Thrasymaque du côté des auteurs de τέχνη (*Réfutations Sophistiques* 34, 183b28).

<sup>51</sup> *Supra*, n.29.

<sup>52</sup> Cp. *Rhét. Alex.* 6, 1426a27-31: «Le troisième mode consiste à mettre face (ἀντιπαραβάλλειν) à ce dont tu parles le plus infime des éléments qui appartiennent à la même catégorie, car ce dont tu parles paraîtra ainsi plus grand, de la même façon que les hommes de taille moyenne paraissent grands quand ils se tiennent à côté d'hommes plus petits» (trad. P. Chiron).

<sup>53</sup> *Rhét.* I 9, 1368a19-21: «Et si la personne n'offre pas par elle-même une matière suffisante, il faut la mettre en contraste (ἀντιπαραβάλλειν) avec d'autres. C'est ce que faisait Isocrate, inspiré par son expérience de la chicane (διὰ τὴν συνήθειαν τοῦ δικολογεῖν)» (trad. P. Chiron).

vis de l'adversaire, qui ne peut être envisagée quant à elle que comme une passion provoquée par des éléments extérieurs à la cause.

Mais la classification générique de *Rhét.* I 3 ne se borne pas à rejeter hors du champ légitime de la rhétorique ces emplois de l'éloge et du blâme en contexte délibératif et judiciaire; la place qu'elle assigne à l'éloge et au blâme, qui deviennent les deux espèces du genre *épidictique*, genre «inoffensif» en raison du statut particulier de son auditeur, est peut-être en partie une réponse au danger que pouvait représenter leur lien constitutif à la disposition de l'auditeur. Les dommages collatéraux sont assez importants: le blâme est devenu une espèce toute théorique, et le terme d'«épidictique», nécessaire pour contenir les effets de l'éloge et du blâme, est loin de respecter l'usage. Mais l'enjeu était sans doute de taille: préserver, contre les manipulations de l'auditeur par l'éloge et le blâme, la possibilité d'une rhétorique raisonnable.

## **Bibliographie**

BRUNSCHWIG, Jacques (1994), «Rhétorique et dialectique, *Rhétorique et Topiques*», dans D. Furley et A. Nehamas (éd.), *Aristotle's Rhetoric. Philosophical Essays*, Princeton, Princeton University Press, pp.57-96.

BUCHHEIT, Vinzenz (1960), *Untersuchungen zur Theorie des γένος ἐπιδεικτικόν von Gorgias bis Aristoteles*, München.

CALBOLI MONTEFUSCO, Lucia (2004), «Stylistic and Argumentative Function of Rhetorical 'Amplificatio'», *Hermes* 132, pp.69-81.

CHIRON, Pierre [éd. et trad.](2002), *Pseudo-Aristote. Rhétorique à Alexandre*, Paris, Les Belles Lettres.

CHIRON, Pierre [trad.](2007), *Aristote. Rhétorique*, Paris, GF Flammarion.

FORTENBAUGH, William (1970), «Aristotle's *Rhetoric* on Emotions», *Archiv für Geschichte der Philosophie* 52, pp. 40-70.

FORTENBAUGH, William (1992), «Aristotle on Persuasion through Character», *Rhetorica* 10, pp. 207-244.

FORTENBAUGH, William (1996), «Aristotle's Accounts of Persuasion through Character» dans C. Johnstone (éd.), *Theory, Text and Context*, Albany, State University of New York Press, pp.147-168.

FORTENBAUGH, William (2008), «Aristotle and Theophrastus on the Emotions», dans J. Fitzgerald (éd.), *Passion and Progress in Greco-Roman Thought*, London, Routledge, pp. 29-47.

KASSEL, Rudolf [éd.] (1976), *Aristotelis ars rhetorica*, Berlin, De Gruyter.

KENNEDY, George [trad.] (1991), *Aristotle. On Rhetoric: A Theory of Civic*

*Discourse*, New York - Oxford, Oxford University Press.

NOËL, Marie-Pierre (1989), «La persuasion et le sacré chez Gorgias», *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, pp. 139-151.

PERNOT, Laurent (1993), *La Rhétorique de l'éloge dans le monde gréco-romain*, Paris, Institut d'Études Augustiniennes.

PERNOT, Laurent (2002), «Aristote et ses devanciers. Pour une archéologie du genre délibératif», *Ktèma* 27, pp. 227-235.

PLÖBST, Walter (1911), *Die Auxesis (amplificatio). Studienzihrer Entwicklung und Anwendung* (Diss.), München.

PRATT, Jonathan (2012), «The Epideictic Agon and Aristotle's Elusive Third Genre», *The American Journal of Philology* 133, pp.177-208.

RAMBOURG, Camille (2014), *Topos. Les premières méthodes d'argumentation dans la rhétorique grecque des V<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> siècles*, Paris, Vrin.

ROUNTREE, Clarke (2001), «The (Almost) Blameless Genre of Classical Greek Epideictic», *Rhetorica* 19, pp. 293-305.

WILCOX, Stanley (1943), «Isocrates' Genera of Prose», *The American Journal of Philology* 64, pp. 427-431.

WOERTHER, Frédérique (2007), *L'Éthos aristotélicien. Genèse d'une notion rhétorique*, Paris, Vrin.